

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE E5

Option : Développement et animation des territoires ruraux

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Calculatrice**

Le sujet comporte 19 pages

SUJET

Contexte

L'est du département de la Haute-Loire propose peu d'offre d'hébergement pour des personnes âgées et en situation de handicap en perte d'autonomie. Ce territoire de moyenne montagne, appelé communément par ses habitants "le plateau" (qui regroupe 4 communes à plus de 1 000 m d'altitude), souffre d'isolement et d'une disparition progressive des services.

Écoutant le désir exprimé par de jeunes adultes en situation de handicap de vivre dans un "chez soi" plus spacieux et plus ouvert sur l'environnement qu'une simple chambre au domicile parental, l'association des amis du Plateau (ADP) réfléchit à l'opportunité de mettre en œuvre un projet d'habitat inclusif.

Situation

Très vite confrontée à la difficulté de trouver un lieu de résidence adapté, l'association interpelle la commune du Mazet-Saint-Voy. La résidence du Lizieux, dotée de studios, qui accueille déjà des personnes âgées, pourrait être une solution d'accueil intergénérationnel adaptée au projet.

Le Département de la Haute-Loire lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap habitant au sein d'un logement qualifié d'habitat inclusif.

Mission :

Vous êtes chargé(e) de mission par le président de l'association ADP pour concrétiser le projet d'habitat inclusif.

1. Évaluer la pertinence de ce projet au Mazet-Saint-Voy pour le territoire du plateau.
2. Présenter le rôle des acteurs à mobiliser dans le cadre de ce projet.
3. Calculer le montant de l'aide (AVP) à demander pour équilibrer le budget.
4. Analyser le financement du projet.
5. Présenter un support de communication comportant trois arguments qui permettraient de convaincre de futurs résidents d'intégrer la structure d'accueil.

Liste des documents

DOCUMENT 1 : L'habitat inclusif, qu'est-ce que c'est ?

Source : Extrait de l'appel à manifestation d'intérêt départemental de la Haute Loire

DOCUMENT 2 : Les contours du projet d'habitat inclusif à la résidence du Lizieux.

Source : Extrait du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt départemental

DOCUMENT 3 : Éléments budgétaires prévisionnels.

Source : Extrait du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt départemental

DOCUMENT 4 : Plan de situation

Source : Document réalisé pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 5 : Données démographiques extraites du schéma départemental PA/PH 2015 2020

Source : Schéma départemental PA/PH 2015-2020

DOCUMENT 6 : Appel à manifestation d'intérêt

Source : Extrait de l'appel à manifestation d'intérêt départemental de la Haute-Loire

DOCUMENT 7 : L'association « Les Amis du Plateau » (ADP).

Source : site internet « Les amis du Plateau » <https://www.lesamisduplateau.com>

DOCUMENT 8 : Habitat inclusif, vision et retours d'expérience d'une association des Hauts-de-France

Source : « L'habitat inclusif : des projets innovants au service d'une réelle inclusion » Les Cahiers de l'Actif-N°534/535

DOCUMENT 9 : Carte du réseau interurbain de la Haute-Loire

Source : Carte des réseaux interurbains de la Haute Loire -Région Auvergne Rhône Alpes.

DOCUMENT 10 : Article de presse « événements météorologiques avril 2022 »

Source : L'éveil de la Haute Loire -03 avril 2022

Certains documents ont été modifiés pour les besoins de l'épreuve.

Grille d'évaluation

C5 - Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural :

C5.1 - Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux.

C5.2 - Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies.

C5.3 - Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural.

C9 - Utiliser les outils de gestion :

C9.1 - Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire.

C9.2 - Prendre en compte les éléments juridiques essentiels.

C9.3 - Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services.

C9.4 - Animer une équipe de travail

Questions	Capacités	Critères	Barème
1- Évaluer la pertinence de ce projet au Mazet St Voy pour le territoire du plateau.	C5.1	Identification des déterminants du projet. Pertinence de l'analyse.	/6
2- Présenter le rôle des acteurs à mobiliser dans le cadre de ce projet.	C5.2	Catégorisation des acteurs. Mise en évidence des liens avec le projet.	/4
3- Calculer le montant de l'aide (AVP).	C9.1	Validité du raisonnement. Montant de l'aide juste.	/2
4- Analyser le financement du projet.	C9.1	Identification des éléments à prendre en compte. Analyse de la cohérence du financement.	/2
5- Présenter un support de communication comportant trois arguments qui permettraient de convaincre de futurs résidents d'intégrer la structure d'accueil.	C9.3	Pertinence et adaptation du support de communication choisi. Pertinence et cohérence des arguments.	/6

DOCUMENT 1 L'habitat inclusif, qu'est-ce que c'est ?

L'habitat dit « inclusif » vise à créer une nouvelle offre à destination des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, alternative à l'offre institutionnelle en établissement autorisé. L'habitat inclusif est un habitat **accompagné, partagé et inséré** dans la vie locale. Il constitue la résidence principale de la personne, c'est-à-dire son lieu de vie ordinaire.

Il s'agit d'ensembles à taille humaine de logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie partagés, dans un environnement adapté, sécurisé et à proximité de services (services publics, transports, commerces, établissements sanitaires, établissements sociaux et médico-sociaux). Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un projet de « vie sociale et partagée » (loi ELAN, 2018). L'intervention régulière de professionnels salariés chargés de l'animation, de la coordination et de la régulation du vivre ensemble est prévue dans le logement. Ces professionnels ne résident pas forcément sur place et interviennent en fonction des besoins.

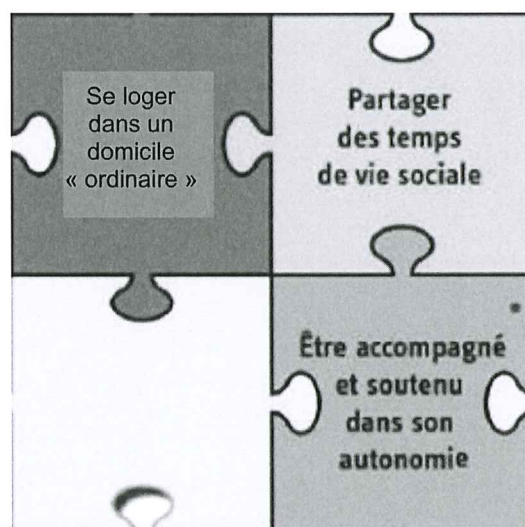
Définition de l'aide à la vie partagée (AVP)

L'AVP est une aide individuelle concourant à solvabiliser les personnes faisant le choix d'habiter dans un habitat inclusif. L'aide est destinée à financer l'animation de l'habitat inclusif, la coordination du projet de vie sociale et partagée et la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité).

Le montant de l'AVP est fixé au regard de l'intensité du projet de vie sociale et partagée, défini avec les habitants.

Le montant de l'aide à la vie partagée versé est compris entre **4 000 et 10 000 € par an et par place** et pourra être modulée en fonction du contenu du projet

L'habitat inclusif repose sur 3 grands principes :



Source : Extrait de l'appel à manifestation d'intérêt Département de la Haute-Loire

DOCUMENT 2 Les contours du projet d'habitat inclusif à la Résidence du Lizieux

Le bâti affecté au projet :

La municipalité du Mazet-Saint-Voy est propriétaire des espaces de vie collective, l'OPAC43 (Office public d'aménagement et de construction) est propriétaire des logements sociaux mis en location.

Les appartements concernés :

10 appartements T2 non meublés, propriété de l'OPAC43



Loyer indicatif : 300 €, charges indicatives : 270 € (Communs, chauffage, eau chaude, fonctionnement).

Les parties communes :

Le réfectoire au rez-de-jardin, pour les repas de midi et des activités. L'espace Camille Dutronc au rez-de-chaussée avec un grand salon, un espace accueil, une pièce d'office pour les repas du soir ou Week-End (pour le soutien à la convivialité).

La cour au rez-de-jardin

Les activités :

Des activités, avec ou sans intervenant (*), intérieures ou extérieures, ludiques, culturelles, de maintien des acquis, sportives, de détente, sont proposées en après-midi du lundi au samedi. Des jours pourront aussi être réservés à la programmation d'activités extérieures avec déplacements par petits groupes en fonction du nombre de places disponibles dans le véhicule.

Soutien à la vie quotidienne :

Cela pourra aussi consister à l'accompagnement aux courses, à l'aide à la prise de rendez-vous médicaux ou paramédicaux si besoin.

Soutien au logement :

Aide individuelle au niveau du logement en cas de besoin pour faciliter les actes de la vie courante et aider les personnes pour ce qui ne peut être assuré par les services à domicile : regard sur l'hygiène et la propreté, le contenu du frigo, l'état des équipements et matériels, respect des rendez-vous, soutien au lever, ...

(*) L'association connaît, depuis quelques mois, de grosses difficultés à recruter du personnel sur le plateau

Source : extrait du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt

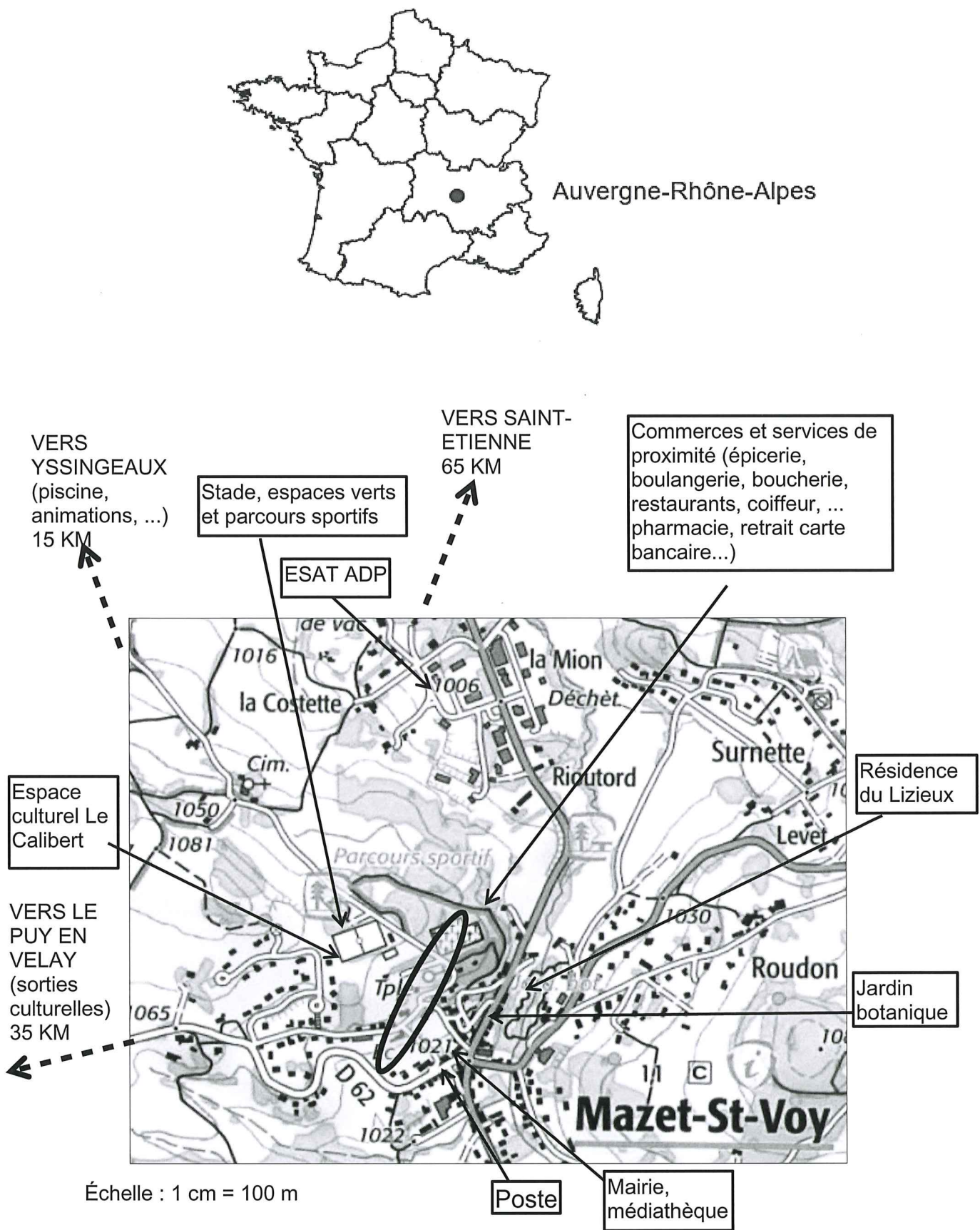
DOCUMENT 3 : Éléments budgétaires prévisionnels

Éléments de charges ou produits	Montant en €
Achats (matières premières alimentaires et autres fournitures)	16 998
Services extérieurs (autres achats et charges externes)	2 736
Impôts et taxes	2 747
Charges de personnel	66 429
Dotation aux amortissements	1 714
Bénévolat * (origine des contributions volontaires)	2 100
Vente de produits (facturation produits alimentaires aux résidents)	15 910
Bénévolat * (emploi des contributions volontaires)	2 100
Subventions d'exploitation AVP	...

* bénévolat : contribution apportée par une personne physique ou morale sous forme de **travail, de biens ou d'autres services à titre gratuit**.

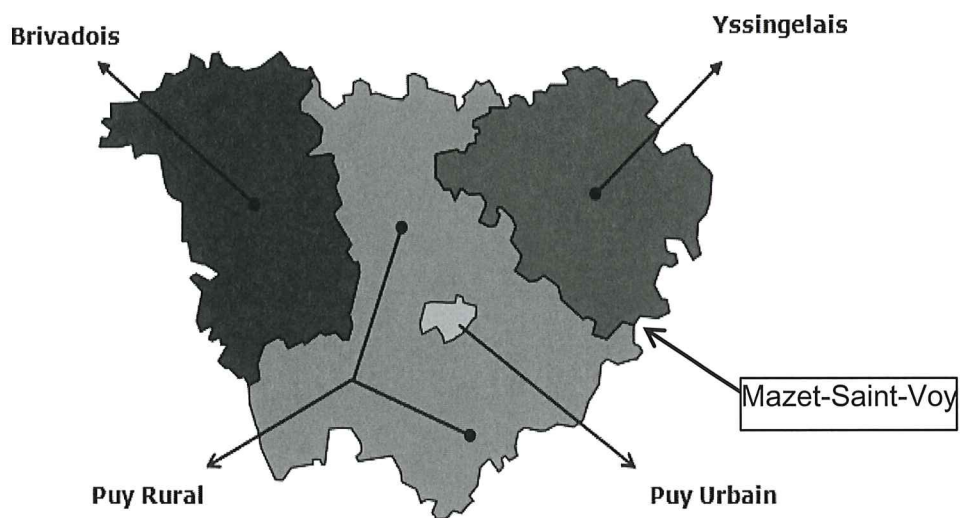
Source : extrait du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt

DOCUMENT 4 : Plan de situation source site internet géoportail.fr

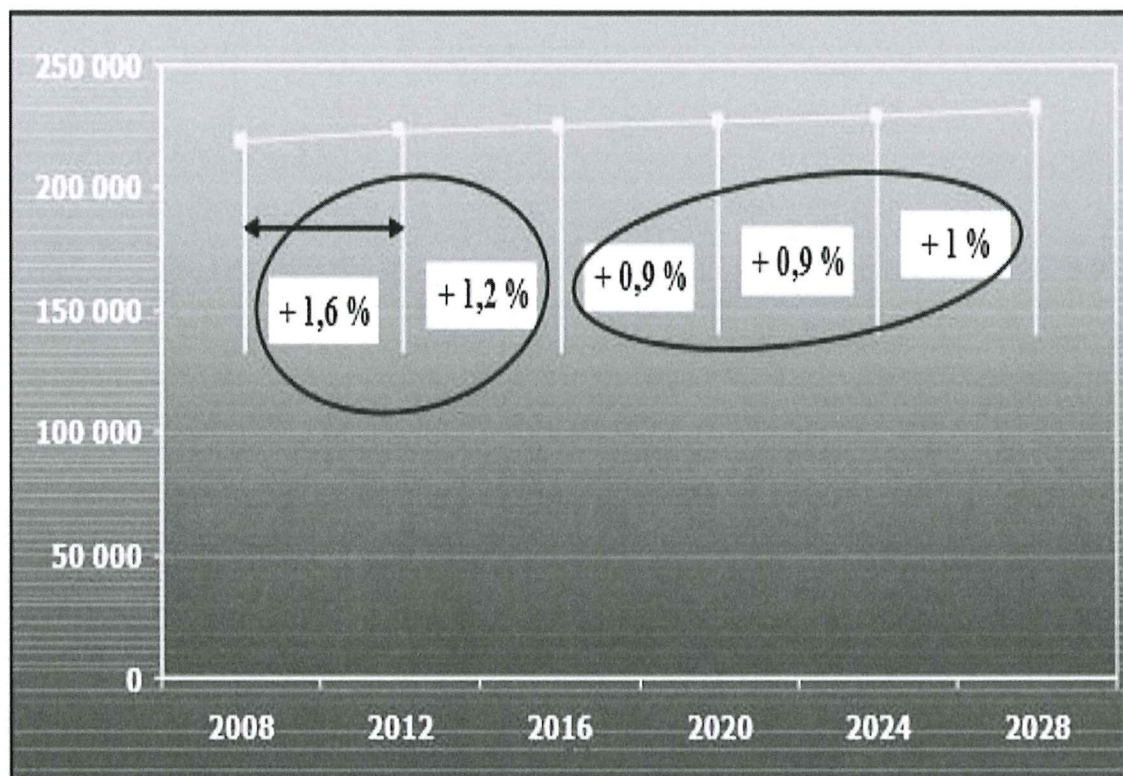


**DOCUMENT 5 : Données démographiques extraites du schéma départemental
PA/PH 2015-2020**

Carte des territoires de la Haute-Loire

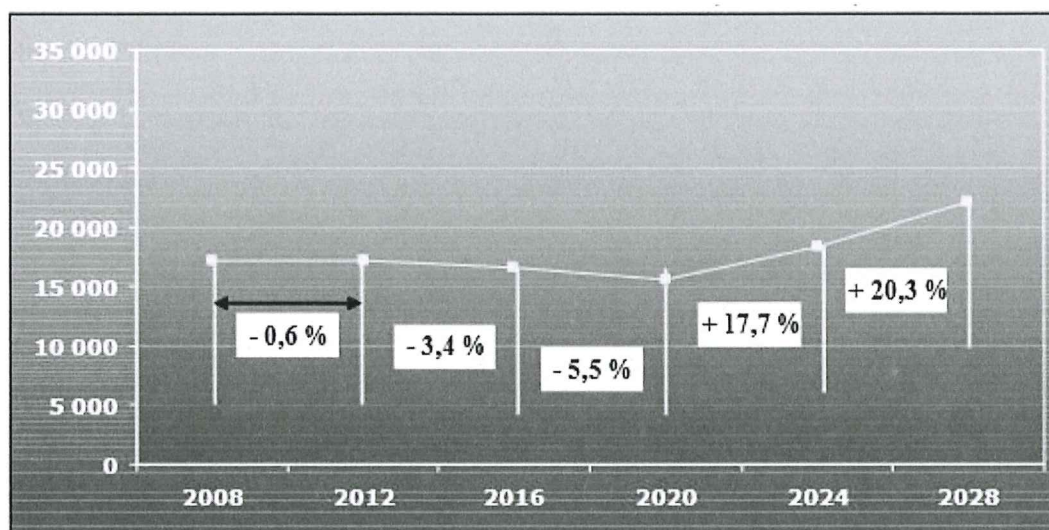


L'évolution de la population de la Haute-Loire (2008-2028)



DOCUMENT 5 (suite et fin)

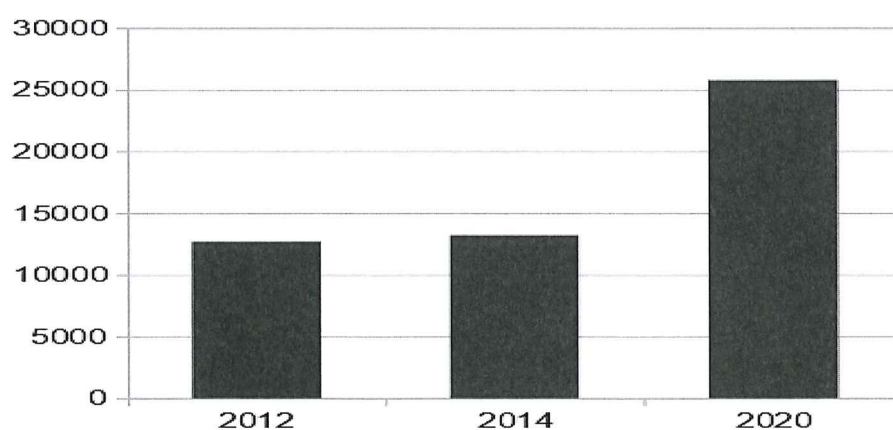
L'évolution des 75-84 ans et plus en Haute-Loire (2008-2028)



L'évolution de la population âgée de 75 à 84 ans dans l'Yssingelais

Aire Yssingelaise		2008	2012	2016	2020	2024	2028
Nbre des 75- 84 ans		5 366	5 542	5 530	5 340	6 379	7 894
Evolution / 2008	Nbre	--	176	164	-26	1 013	2 528
	%	--	3,28%	3,06%	-0,48%	18,88%	47,11%

Évolution du nombre de demandes déposées à la MDPH de la Haute-Loire



Source : schéma départemental PA/PH – département de la Haute-Loire

Appel à manifestation d'intérêt

Pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement d'habitats inclusifs

Autorité responsable de l'appel à manifestation d'intérêt :

Département de la Haute-Loire
1, place Monseigneur de Galard - CS 20310
43009 LE PUY EN VELAY Cedex

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : 23 juin 2022

Objectif de l'AMI

L'objectif de l'AMI 2022 vise à sélectionner l'ensemble des porteurs de projets qui signeront une convention d'Aide à la Vie Partagée avec le Département de la Haute-Loire, pour une durée de 7 ans maximum. Pour cela, publié en juillet, l'AMI 2022 a un double objectif :

- Sélectionner les porteurs de projets candidats à une convention d'Aide à la Vie Partagée entre 2023 et 2029 en fonction des besoins et des priorités du territoire.

Personnes pouvant bénéficier de l'aide

Les personnes éligibles à l'AVP sont :

- Les personnes handicapées, sans limite d'âge, qui bénéficient d'un droit ouvert à la MDPH.
- Les personnes âgées de plus de 65 ans relevant d'un Groupe Iso Ressources (GIR) de 1 à 6 et sans condition de ressources.

Le projet de vie sociale et partagée

Le porteur de l'habitat inclusif est chargé d'élaborer le projet de vie sociale et partagée, en organisant sa rédaction et sa mise en œuvre avec les habitants. Le porteur doit veiller à ce que le contenu de ce projet soit conforme aux souhaits exprimés par les habitants, adapté aux caractéristiques des situations de handicap ou de perte d'autonomie liée à l'âge.

DOCUMENT 6 (suite et fin)

Les fonctions susceptibles d'être financées par l'AVP relèvent de cinq domaines :

- La **participation sociale** des habitants, le développement de la citoyenneté.
- La **facilitation des liens** d'une part entre les habitants (réguler les conflits, gérer les événements particuliers comme les décès, les arrivées, les départs, etc.) et d'autre part entre les habitants et l'environnement proche dans lequel se situe l'habitat (réguler le « vivre ensemble », faciliter les liens avec le voisinage, les services de proximité, faciliter l'utilisation du numérique, etc.).
- L'**animation** des activités et des temps partagés, la gestion et la régulation de l'utilisation partagée des espaces communs, voire des circulations, ainsi que la programmation de sorties, achats, visites, interventions culturelles, sportives, fêtes, événements de type familial, ou au sein du collectif.
- La **coordination** au sein de l'habitat des intervenants permanents et ponctuels, en jouant un rôle de surveillance bienveillante pour la sécurité des habitants (logement, approvisionnement, etc.).
- L'**interface** technique et logistique des logements avec le propriétaire (selon convention) et selon le contenu de la prestation de service.

Le porteur peut employer un animateur pour aider à la mise en œuvre du projet partagé. Ce salarié, dont l'intervention pourra faire l'objet d'un financement par l'AVP, sera en charge de l'animation, la coordination et la régulation du « vivre ensemble ».

S'il peut, par sa proximité avec les habitants, remplir une fonction d'appui aux parcours de vie, il n'a pas la charge de l'accompagnement individuel des habitants au titre du soutien à l'autonomie. Les personnes handicapées et les personnes âgées peuvent en effet avoir besoin d'un accompagnement pour réaliser certains actes essentiels de la vie courante : se lever, s'habiller, se coucher, se laver, se nourrir, aller aux toilettes, se déplacer. Ces aides individuelles se distinguent donc de celles relatives à « l'animation du vivre ensemble ». Le porteur peut alors prévoir un partenariat avec un ou des acteurs médico-sociaux (SAAD, SSIAD, SAVS...) - auxquels les personnes pourront librement décider de faire appel ou non.

Pour mettre en œuvre des actions, activités ou événements conviviaux prévus avec les habitants, le coordonnateur peut se reposer sur d'autres acteurs, notamment associatifs, proposant des activités culturelles, sportives, citoyennes ou de loisirs. Autant que faire se peut, le porteur de projet s'appuiera sur les ressources locales, en lien avec la commune ou les partenaires du Département.

Source : extrait de l'appel à manifestation d'intérêt département de la Haute-Loire

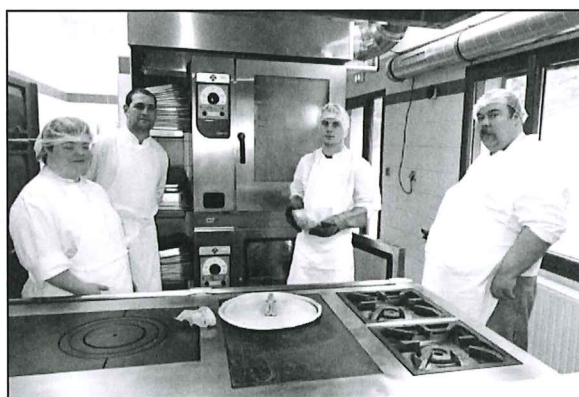
DOCUMENT 7 : L'association « Les Amis du Plateau » (ADP)

Lors de sa création en 1996, l'Association a bénéficié d'une conjoncture associative et relationnelle très favorable dont elle porte l'empreinte. Elle a pu compter sur l'appui total des élus locaux et des institutions en charge du handicap. Elle est parfaitement intégrée et acceptée par la population à laquelle elle apporte sa dynamique sociale et économique. Son implantation paraît paradoxale (1 000 m d'altitude, au cœur d'un village de seulement 1 000 habitants) mais cela n'est qu'apparence, car elle se justifie par plusieurs réalités objectives :

- La nécessité d'occuper le sud-est du département par une offre de services médicaux sociaux inexistants sous cette forme dans ce secteur.
- L'opportunité de s'appuyer sur la tradition d'accueil du Plateau du Haut Lignon.
- L'utilisation d'une réelle dynamique porteuse de vie associative et économique régionale.

ADP gère aujourd'hui un ESAT (Établissement de Services d'Aide par le Travail) de 24 places, sous l'autorité de contrôle de l'ARS (Agence Régionale de Santé). L'association s'efforce à fournir un travail adapté aux compétences, potentialités et intérêts de chacun. Les activités de production sont :

- les activités d'un ESAT traditionnel avec un travail de sous-traitance (aux rythmes variables selon les impératifs industriels actuels : conditionnement, assemblage, peu de stocks, flux tendus), une activité en jardins espaces verts (entretien, un peu de création), cuisine centrale qui prépare les repas de la cantine du village, de la résidence du Lizieux et du centre d'accueil de la Costette.



- le fonctionnement d'un ESAT hors les murs qui recherche l'autonomie professionnelle des travailleurs par la mise à disposition et un contrat d'embauche. L'étape intermédiaire étant le placement temporaire chez un Patron d'Accueil pour habituer à l'environnement extérieur.

ADP gère également un SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale)

Un SAVS a pour vocation à contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté. Le SAVS des AMIS DU PLATEAU accompagne les adultes dès l'âge de 18 ans.

Dans le suivi du travail : certains ressortissants de l'ESAT peuvent travailler chez « un Patron d'accueil » éloigné du village, dans ce cas, ils logent sur place et bénéficient du suivi du SAVS.

DOCUMENT 7 (suite et fin)

Dans la vie sociale : soutenir la personne dans ses relations sociales et dans sa vie quotidienne est également au cœur du service proposé. Le SAVS est force de conseil pour tout ce qui concerne la vie courante, accompagne en fonction de la situation de chacun et de la demande, et apporte son soutien dans le domaine du travail, de l'alimentation, du soin de la santé, des loisirs, des liens familiaux, de la gestion budgétaire...

Dans leur projet d'hébergement : plusieurs possibilités existent aujourd'hui. Les personnes peuvent être logées :

- au domicile parental ;
- dans une chambre de l'appartement collectif (situé au 2ème étage de la Résidence du Lizieux, dit appartement école) où l'on expérimente la vie collective, la préparation des repas, l'autonomie (rangement, lever, coucher...) ;
- dans un appartement situé dans le village pour ceux dont la capacité d'autonomie a été confirmée dans les "appartements écoles".

Le projet « habitat inclusif » consiste à créer un nouveau type d'hébergement au sein de la Résidence du Lizieux.

Source : site internet « les Amis du Plateau » <https://www.lesamisduplateau.com>

DOCUMENT 8 : Habitat inclusif, vision et retours d'expérience d'une association des Hauts de France : l'ASRL

À partir de ses 61 années d'expérience dans l'accompagnement des personnes vulnérables, l'ASRL porte sa propre approche de l'Habitat inclusif. Celle-ci se veut évolutive et individualisée. Elle vise à répondre aux besoins et attentes de chacun. Elle s'écrit chaque jour par et pour les personnes accompagnées avec le soutien des professionnels qui œuvrent à leurs côtés.

Les personnes en situation de handicap revendiquent, à juste titre, leurs souhaits d'appartenir à la société, de faire valoir leurs droits, de fonder une famille et d'être entièrement partie prenante de leur vie.

C'est dans ce contexte que l'Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) développe de nouveaux projets autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap, parmi lesquels des projets d'habitats innovants.

HABITAT INCLUSIF ET VIE SOCIALE

L'habitat inclusif doit être accompagné d'un projet de vie sociale et collective.

L'expérience de la Résidence RIVES à Lille (Nord) a permis à l'ASRL de découvrir un levier pour animer la vie sociale au sein d'une Résidence Intergénérationnelle. En effet, par l'intermédiaire de la gardienne, des dynamiques collectives sont impulsées. Cette dernière fait le lien entre les locataires pour qu'ils travaillent ensemble et initient des projets : jardins partagés, festivités, projections de films, etc.

Les personnes en situation de handicap expriment leur peur de la solitude. Conscients des risques, les professionnels intervenant en habitat inclusif veillent à ce que les personnes ne s'isolent pas en les incitant à avoir une vie sociale avec leurs colocataires ou avec d'autres personnes rencontrées au travail ou dans les clubs de loisir. Ils leur apprennent en parallèle les codes sociaux pour entretenir les relations sociales : invitations mutuelles, règles de vie commune. Les professionnels ont un rôle important dans la médiatisation des relations entre les colocataires en encadrant l'arrivée d'une nouvelle personne et en favorisant la communication lorsque quelque chose ne va pas.

L'habitat n'étant pas suffisant pour permettre l'inclusion, les professionnels veillent à travailler la citoyenneté.

DOCUMENT 8 (suite)

À Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), les personnes intègrent des clubs de sport grâce à l'Association Sport et Culture du Ternois. Elles participent à la vie de la commune : vœux du Maire, brocantes, fêtes des voisins, etc.

En 2020, à l'occasion du mariage de deux personnes accompagnées, l'inclusion a été favorisée par une orientation vers les commerces de proximité pour la préparation du mariage et la rencontre de nouveaux professionnels libéraux : coiffeur et esthéticienne à domicile.

« Nous ne savions pas qu'il y avait un foyer pour personnes en situation de handicap dans le centre-ville de Saint Pol sur Ternoise. »

UNE ARCHITECTURE PENSÉE COMME LIEN SOCIAL

L'habitat n'est pas intrinsèquement inclusif, ce sont les actions, les orientations menées autour qui en font un projet global inclusif.

Le projet du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois a été pensé pour faciliter l'inclusion des habitants au sein de la Résidence et au sein de son quartier au travers de l'aménagement d'espaces extérieurs :

- un commerce type épicerie solidaire,
- une salle polyvalente,
- une laverie.

Le bâtiment ne ressemblera pas à un établissement médico-social et ne possédera pas de signe distinctif ou stigmatisant, telle une signalétique extérieure.

Des coursives extérieures seront aménagées pour permettre l'instauration d'une relation de voisinage tout en préservant le caractère autonome des logements et la vie privée de chacun. Les habitants auront leur propre boîte aux lettres. Les logements au rez-de-chaussée auront la possibilité d'être 100 % autonomes grâce à leur accès direct sur la rue.

Le bâti a été pensé pour être durable et modulable. L'orientation des logements offrira la meilleure luminosité et un confort thermique. Les matériaux choisis permettront d'offrir une architecture rassurante et un confort de vie.

DOCUMENT 8 (suite et fin)

Les espaces ouverts sur l'extérieur permettront les rencontres entre les habitants de la Résidence et les habitants des villages. Les associations locales et les professionnels se saisiront des aménagements pour proposer des actions solidaires concernant différentes thématiques : les loisirs, le sport, la culture.

La proximité de la résidence avec le centre-ville et les transports en commun facilitera également l'inclusion. Elle permettra aux habitants de faire des rencontres dans des lieux d'intérêts (commerces de proximité, médiathèques, bibliothèques, etc.) et de participer à la vie de la cité.

L'accompagnement au sein de la résidence sera adapté aux besoins et capacités de chaque habitant. Les futurs habitants sont inclus à chaque étape du projet. Ils se projettent dans leur futur logement :

« J'inviterai mes amis à boire un café chez moi. »

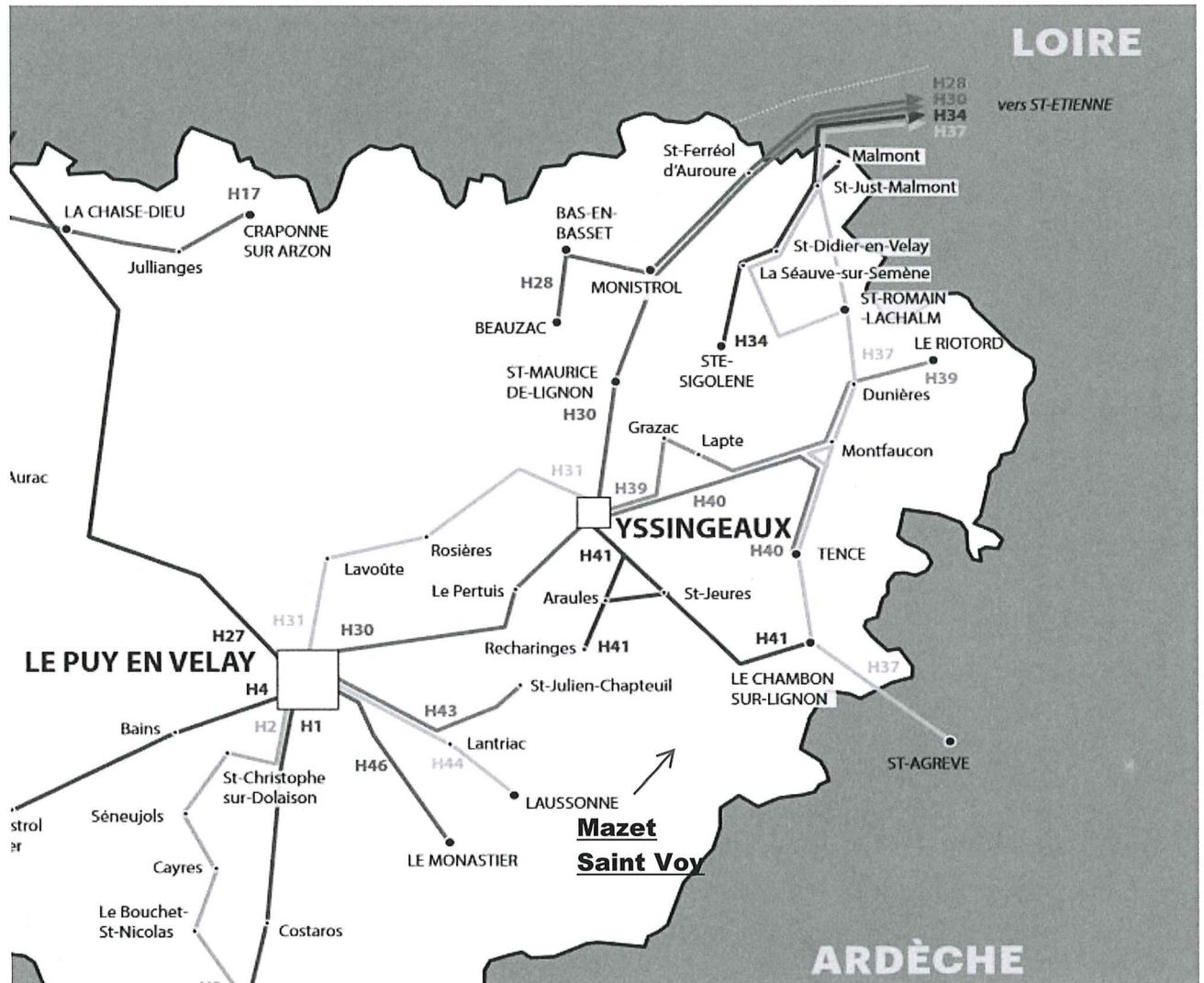
« Je voudrais avoir ma propre machine à laver dans mon appartement. »

« Je ferai mes courses et je mangerai ce que je veux, mais j'aurai besoin de l'éducateur pour faire mes comptes. »

L'ASRL prévoit un travail en lien avec les habitants à travers la construction d'un projet social pour préparer son arrivée sur un nouveau site et faciliter son inclusion auprès de la population.

Source : l'habitat inclusif : des projets innovants au service d'une réelle inclusion. Les Cahiers de l'Actif - N°534/535

CARTE RÉSEAU DES CARS INTERURBAINS DE HAUTE-LOIRE (2023)



Source : carte des réseaux interurbains de Haute-Loire – Région Auvergne Rhône-Alpes
<https://www.laregionvustransporte.fr/media/1210/download?inline=inline>

DOCUMENT 10 : Évènements météorologiques avril 2022

Neige en Haute-Loire : des routes fermées au Mézenc, les poids lourds interdits de circuler jusqu'à dimanche soir. Ce samedi à midi, la préfecture a levé l'interdiction de circulation des véhicules de transport de personnes et de marchandises. Elle sera de nouveau en vigueur à partir de 18 heures, jusqu'au dimanche 3 avril 22 heures.

Sur le réseau départemental, le site Inforoutes43, actualisé à 15 heures, signale toujours des difficultés de circulation en raison de formation de congères et du vent du nord. **Certaines routes sont fermées** autour du Mézenc.

- **Sur la RD 7 près du Mazet-Saint-Voy**



Source : L'Eveil de la Haute-Loire – 03 avril 2022

[/www.levail.fr/puy-en-velay-43000/actualites/neige-en-haute-loire-des-routes-fermees-au-mezenc-les-poids-lourds-interdits-de-circuler-jusqu-a-dimanche-soir_14109595/](http://www.levail.fr/puy-en-velay-43000/actualites/neige-en-haute-loire-des-routes-fermees-au-mezenc-les-poids-lourds-interdits-de-circuler-jusqu-a-dimanche-soir_14109595/)